departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 22 octobre 2004

Votants: 40

Convocation du Conseil Municipal : le 11 octobre 2004

Subvention pour jumelages et coopération : Lycée Jean Macé et collège Jean Zay

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 28 octobre 2004

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.

M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.

M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040416

Communication

Subvention pour jumelages et coopération : Lycée Jean Macé et collège Jean Zay

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Il vous est proposé de passer les convention attributives de subventions pour les actions de jumelages avec :

Lycée Jean Macé	244,00 €
Collège Jean Zay	472,75 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes, portant attribution d'une subvention d'un montant de :
 - Collège Jean Zay : 472,75 €
 - Lycée Jean Macé : 244,00 €
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux collèges et lycées les subventions afférentes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjointe au Maire

Jeanine BIMES